

CQP Agent relations cultures (ARC)

RNCP4456 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	211s
Code(s) ROME	A1301, A1303
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3616 — Coopératives agricoles de céréales, de meunerie, d'approvisionnement, d'alimentation du bétail et d'oléagineux
Date d'échéance	05/03/2011

Certificateur(s)

UNION SERVICES COOP

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent relation culture intervient auprès d'agriculteurs adhérents à la coopérative qui l'emploie. Il les conseille sur les techniques de production leur permettant de dégager de leur activité un revenu en mettant sur le marché des produits correspondants aux attentes du marché et en veillant au respect des lois de protection de l'environnement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Il connaît les techniques de productions agricoles pratiquées dans le périmètre d'activité de la coopérative. Il connaît les effets que l'activité agricole a sur l'environnement et les règles à respecter pour éviter de le détériorer et pour pérenniser cette activité.

Il connaît et recherche avec les agriculteurs chez qui il intervient les techniques et les procédures permettant d'obtenir un produit répondant aux exigences de qualité requises par le marché et les consommateurs .

Fort de ces connaissances il est capable de transmettre aux adhérents de la coopérative les techniques adaptées et de les aider à les mettre en oeuvre dans le respect des règles du fonctionnement coopératif.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'agent relation culture intervient dans les coopératives agricoles pour conseiller les agriculteurs sur les techniques de production. Il fait partie du secteur tertiaire agricole regroupant les techniciens agricoles travaillant dans des organismes de conseil (centre de gestion, chambre consulaire, groupement de producteurs,).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conseiller agricole, Conseiller de gestion,

Agent technico-commercial,

Personnel technicien travaillant dans les entreprises du secteur agroalimentaire (coopérative ou négoce)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'accès aux emplois de ces secteurs nécessite d'être titulaire du certificat de distributeur de produits antiparasitaires.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Un jury régional est constitué de : - un représentant de la branche professionnelle

- un responsable encadrant au sein d'une coopérative l'activité de conseil auprès des adhérents
- un conseiller technique certifié
- un responsable du service économique ou de la mise en marché d'une coopérative ou un représentant de l'aval de la filière de production

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	05/03/2011
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4456/>